

LES GROUPEMENTS ORDONNÉS DE COMMUNES ET LEURS CODES

Vous pouvez formuler des vœux « groupement de communes » appelés aussi « GEO ». Cela revient à demander tous les établissements de ce groupement de communes. Lorsque vous émettez ce type de vœu, l'algorithme d'affectation du rectorat suit l'ordre des communes du groupement de communes concerné pour vous affecter.

NORD	NIEPPE - 1 Clg	BEUVRAGES - 1 Clg	AUBIGNY EN ARTOIS - 1 Clg	LAVENTIE - 1 Clg
Attention, la commune de Lille : 059350 est considérée comme un groupement de communes à elle seule (vœu GEO) - 10 Clg, 7 Lyc, 5 LP	BAILLEUL - 1 Clg	TRITH ST LEGER - 1 Clg, 1 LP	VITRY EN ARTOIS - 1 Clg	NORRENT FONTES - 1 Clg
	ESTAIRES - 1 Clg, 1 Lyc, 1 LP	RAISMES - 1 Clg, 1 LP	AVESNES LE COMTE - 1 Clg	BRUAY LA BUISSIÈRE : 062957
	MERVILLE - 1 Clg	BRUAY SUR L'ESCAUT - 1 Clg	ST POL/TERNOISE : 062952	BRUAY LA BUISS. - 3 Clg, 1 Lyc, 2 LP
	HAZEBROUCK : 059958	THIANT - 1 Clg	ST POL/TERNOISE - 1 Clg, 1 Lyc, 1 LP	DIVION - 1 Clg
	HAZEBROUCK - 2 Clg, 1 Lyc, 1 LP	WALLERS - 1 Clg	PREVENT - 1 Clg	CALONNE-RICOUART - 1 Clg
LILLE Nord-Ouest : 059951	CASSEL - 1 Clg	LE QUESNOY - 1 Clg, 1 Lyc	PERNES EN ARTOIS - 1 Clg	MARLES LES MINES - 1 Clg
LA MADELEINE - 1 Clg, 1 Lyc	STEENVOORDE - 1 Clg	ST AMAND : 059963	HEUCHIN - 1 Clg	HOUDAIN - 1 Clg
LAMBERSART - 2 Clg, 1 Lyc	DUNKERQUE : 059959	ST AMAND - 2 Clg, 1 Lyc	AUCHY LES HESDIN - 1 Clg	AUCHEL - 2 Clg, 1 Lyc, 1 LP
MONS EN BARCEUL - 2 Clg	DUNKERQUE - 8 Clg, 3 Lyc, 3 LP	MORTAGNE DU NORD - 1 Clg	FRUGES - 1 Clg	CALAIS : 062958
MARQC EN B. - 1 Lyc, 2 Clg, 1 LP	COUDEKERQUE - 3 Clg, 1 LP	FRESNES SUR ESCAUT - 1 Clg	AUXI LE CHATEAU - 1 Clg	CALAIS - 7 Clg, 3 Lyc, 3 LP
ST ANDRE - 1 Clg, 1 LP	CAPPELLE LA GRANDE - 1 Clg	ESCAUTPONT - 1 Clg	LENS : 062953	COULOGNE - 1 Clg
MARQUETTE - 1 Clg	GRANDE SYNTHÉ - 3 Clg, 1 Lyc, 2 LP	VIEUX-CONDE - 1 Clg	LENS - 3 Clg, 2 Lyc, 2 LP	MARCK - 1 Clg
PERENCHIES - 1 Clg	BERGUES - 1 Clg	CONDE SUR L'ESCAUT - 1 Clg, 1 Lyc	AVION - 2 Clg, 1 Lyc	SANGATTE - 1 Clg
LILLE Sud-Ouest : 059952	BRAY-DUNES - 1 Clg	ONNAING - 1 Clg	SALLAUMINES - 1 Clg, 1 LP	GUINES - 1 Clg
LOOS - 2 Clg, 1 LP	LOON-PLAGE - 1 Clg	CRESPIN	NOYELLES SOUS LENS - 1 Clg	OYE-PLAGE - 1 Clg
HAUBOURDIN - 2 Clg, 1 Lyc	CROCHTE - 1 Clg	QUIEVRECHAIN - 1 Clg	LOOS EN GOHELLE - 1 Clg	ARDRES - 1 Clg
WAVRIN - 1 Clg	BOURBOURG - 1 Clg	CAMBRAI : 059964	HARNES - 1 Clg	AUDRUICQ - 1 Clg
LA BASSEE - 1 Clg, 1 LP	HONDSCHOOOTE - 1 Clg	CAMBRAI - 4 Clg, 2 Lyc, 3 LP	MERICOURT - 1 Clg	ST OMER : 062959
LILLE Sud : 059953	GRAVELINES - 1 Clg	MASNIERES - 1 Clg	VENDIN LE VIEIL - 1 Clg	ST OMER - 2 Clg, 2 Lyc, 2 LP
RONCHIN - 2 Clg	GRAND FORT PHILIPPE - 1 Clg	IWUY - 1 Clg	WINGLES - 1 Clg, 1 Lyc, 1 LP	ARQUES - 1 Clg
FACHES THUMESNIL - 2 Clg	WORMHOUT - 1 Clg, 1 LP	AVESNES LES AUBERT - 1 Clg	DOUVRIIN - 1 Clg	LONGUENESSE - 1 Clg, 1 Lyc
WATTIGNIES - 2 Clg	DOUAI : 059960	CAUDRY - 2 Clg, 1 Lyc, 1 LP	HENIN BEAUMONT : 062954	WIZERNES - 1 Clg
SECLIN - 1 Clg, 1 LP	DOUAI - 5 Clg, 4 Lyc	WALLINCOURT - 1 Clg	HENIN BEAUMONT - 3 Clg, 2 Lyc, 2 LP	LUMBRES - 1 Clg, 1 LP
GONDECOURT - 1 Clg, 1 Lyc	LAMBRES LEZ DOUAI - 1 Clg	SOLESMESES - 1 Clg	MONTIGNY EN GOHELLE - 1 Clg	AIRE SUR LA LYS - 1 Clg, 1 Lyc
PONT A MARCQ - 1 Clg	SIN LE NOBLE - 1 Clg, 1 Lyc	LE CATEAU - 1 Clg, 1 Lyc	BILLY MONTIGNY - 1 Clg, 1 LP	THEROUANNE - 1 Clg
ANNOEULLIN - 1 Clg	WAZIERS - 1 Clg, 1 LP	GOUZEAU COURT - 1 Clg	COURCELLES LES LENS - 1 Clg	ISBERGUES (Molinghem) - 1 Clg
PROVIN - 1 Clg	DECHY - 1 Clg	AVESNES/HELPE : 059965	DOURGES - 1 Clg	BOULOGNE : 062960
THUMERIES - 1 Clg, 1 LP	MONTIGNY EN OSTREVENT - 1 LP	AVESNES - 1 Lyc	FOQUIERES LÈS LENS - 1 Clg	BOULOGNE - 3 Clg, 2 Lyc, 1 LP
OSTRICOURT - 1 Clg	AUBY - 1 Clg, 1 LP	AVESNELLES - 1 Clg	ROUVROY - 1 Clg	ST MARTIN BOULOGNE - 1 Clg, 1 Lyc
LILLE Est : 059954	ROOST-WARENDIN - 1 Clg	SAINS DU NORD - 1 Clg	COURRIERES - 1 Clg	OUTREAU - 1 Clg, 1 LP
VILLENEUVE D'A. - 5 Clg, 1 Lyc, 1 LP	LALLAING - 1 Clg	AULNOYE AYMERIES - 1 Clg, 1 LP	LEFOREST - 1 Clg	LE PORTEL - 1 Clg, 1 LP
LESQUIN - 1 Clg	MASNY - 1 Clg	BERLAIMONT - 1 Clg	OIGNIES - 1 Clg, 1 LP	WIMILLE - 1 Clg
CYSOING - 1 Clg	PECQUENCOURT - 1 Clg	SOLRE LE CHATEAU - 1 Clg	LIBERCOURT - 1 Clg	ST ETIENNE AU MONT - 1 Clg
GENECH - 1 LPO	FLINES LEZ RACHES - 1 Clg	LANDRECIES - 1 Clg, 1 Lyc	CARVIN - 2 Clg, 1 Lyc	MARQUISE - 1 Clg, 1 LP
CAPELLE EN PEVELE - 1 Clg	ANICHE - 1 Clg, 1 LP	TRELON - 1 Clg	LIEVIN : 062955	SAMER - 1 Clg
ROUBAIX : 059955	ARLEUX - 1 Clg	FOURMIES - 3 Clg, 1 Lyc	LIEVIN - 3 Clg, 1 Lyc, 2 LP	DESVRES - 1 Clg
ROUBAIX - 7 Clg, 5 Lyc, 4 LP	SOMAIN - 2 Clg, 1 Lyc	MAUBEUGE : 059966	ANGRES - 1 Clg	MONTREUIL/MER : 062961
CROIX - 1 Clg	MARCHIENNES - 1 Clg	MAUBEUGE - 4 Clg, 3 Lyc	GRENAY - 1 Clg	MONTREUIL - 1 Clg, 1 Lyc
WATTRELOS - 3 Clg, 1 Lyc, 1 LP	ORCHIES - 1 Clg	LOUVROIL - 1 Clg	BULLY LES MINES - 1 Clg, 1 Lyc, 2 LP	BEAURAINVILLE - 1 Clg
LYS LEZ LANNOY - 1 Clg	DENAIN : 059961	FEIGNIES - 1 Clg, 1 LP	MAZINGARBE - 1 Clg	ETAPLES - 1 Clg, 1 LP
HEM - 1 Clg	DENAIN - 3 Clg, 2 Lyc, 2 LP	FERRIERE LA GRANDE - 1 Clg	BETHUNE : 062956	LE TOUQUET - 1 Clg, 1 Lyc
WASQUEHAL - 1 Clg, 1 LP	LOURCHES - 1 Clg	HAUTMONT - 2 Clg, 1 LP	BETHUNE - 2 Clg, 2 Lyc, 2 LP	BERCK - 1 Clg, 1 Lyc, 1 LP
LEERS - 1 Clg	ESCAUDAIN - 1 Clg	JEUMONT - 2 Clg, 1 LP	ANNEZIN - 1 Clg	HESDIN - 1 Clg
TOURCOING : 059956	DOUCHY LES MINES - 1 Clg	BAVAY - 1 Clg, 1 Lyc	BEUVRY - 1 Clg, 1 Lyc	Communes isolées ne faisant partie d'aucun groupement de communes
TOURCOING - 4 Clg, 3 Lyc, 2 LP	BOUCHAIN - 1 Clg	COUSOLRE - 1 Clg	NOEUX LES MINES - 1 Clg, 1 Lyc	BAPAUME : 062080 - 1 Clg, 1 LP
RONCQ - 1 Clg	VALENCIENNES : 059962	PAS-DE-CALAIS	VERMELLES - 1 Clg	FAUQUEMBERGUES : 062325 - 1 Clg
NEUVILLE EN FERRAIN - 1 Clg	VALENCIENNES - 3 Clg, 4 Lyc, 1 LP	ARRAS : 062951	AUCHY LES MINES - 1 Clg	LICQUES : 062506 - 1 Clg
MOUVAUX - 1 Clg	ANZIN - 1 Clg, 1 LP	ARRAS - 5 Clg, 3 Lyc, 3 LP	BARLIN - 1 Clg, 1 LP	HUCQUELIERS : 062463 - 1 Clg
LINSELLES - 1 Clg	MARLY - 1 Clg, 1 LP	ST NICOLAS - 1 Clg	HERSIN-COUPIGNY - 1 Clg	MARQUION : 062559 - 1 Clg
HALLUIN - 1 Clg, 1 LP	ST SAULVE - 1 Clg	ACHICOURT - 1 Clg	SAINS EN GOHELLE - 1 Clg	POIX-DU-NORD : 059464 - 1 Clg
COMINES - 1 Clg	AULNOY LEZ VALENCIENNES - 1 Clg	DAINVILLE - 1 Clg	LILLERS - 2 Clg, 1 Lyc, 1 LP	WATTEN : 059647 - 1 Clg
ARMENTIERES : 059957	PETITE FORET - 1 Clg	BIACHE ST VAAST - 1 Clg	ST VENANT - 1 Clg	BERTINCOURT : 062117 - 1 Clg
ARMENTIERES - 2 Clg, 2 Lyc, 2 LP				PAS-EN-ARTOIS : 062649 - 1 Clg
HOULINES - 1 Clg				

Vous pouvez consulter à l'adresse suivante : <https://eduline.ac-lille.fr/nuxeo/site/pshare/2c8e9921d0ae3e26565d45c42d1606b1> la liste des établissements selon leur type (LYC, CLG, LP, SGT, LPO) classée par commune. Cette liste indique également les enseignements dispensés, la présence de BTS, CPGE, sections euros... et le classement ou non en éducation prioritaire (REP, REP+).



Vous trouverez sur notre [site de Lille](#) la carte des GEO, des communes et des ZR – en accès adhérent



BAREME INTRA 2026 : TABLEAU DE SYNTHÈSE

1 Situation professionnelle (sur tous les vœux, hors mouvement spécifique)

Ancienneté de poste (année 2025-2026 prise en compte, sauf pour les stagiaires non ex titulaires de l'EN)

- 20 points par an
- + 50 points tous les 4 ans

Pour les situations particulières, nous contacter.

Échelon (obtenu par promotion au 31.08.2025 ou par reclassement au 01.09.2025)

	Classe normale	Hors Classe							Classe Exceptionnelle			
Certifié-es, CPE, Psy-EN, PLP, PEPS	Echelon x7 pts (sauf échelon 1 = 14 pts)	1	2	3	4	5	6	7	1	2	3	4 et 5
Agrégé-es			1	2	3	4	4 +2 ans	4 +2 ans	1	2	3	3 +2 ans
Points		63	70	77	84	91	98	105	84	91	98	105

2 Situations administratives

Fonctionnaire stagiaire ex-contractuel ex-AED ex-EAP ex-CFA

- Si vous avez bénéficié d'une bonification en tant qu'ex-contractuel ou ex-AED ou ex-EAP ou ex-CFA au mouvement inter-académique, vous la conserverez au mouvement intra-académique uniquement sur l'ensemble des vœux larges non typés (vœux GEO, ZR, DEP et ACA).
- Elle est attribuée en fonction du classement au 1er septembre 2025 :
 - classement jusqu'au 3ème échelon : 100 points
 - classement au 4ème échelon : 115 points
 - classement au 5ème échelon ou plus : 130 points.

Stagiaire (hors ex contractuel, ex-AED, ex EAP ex CFA)

- 10 points sur l'ensemble des vœux (hors mouvement spécifique). (à utiliser dans les trois ans)
Cette bonification est accordée une seule fois au cours d'une période de trois ans.
- Si vous êtes ex-titulaires d'un corps de personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, d'éducation et de psychologues de l'éducation nationale, vous ne pouvez bénéficier de cette bonification. Si vous étiez participant obligatoire à l'inter et que vous avez utilisé vos 10 points, l'ensemble de vos vœux non spécifiques sera automatiquement bonifié de 10 points. Dans le cas contraire, vous ne pourrez utiliser vos 10 points à l'intra cette année. Si vous étiez participant obligatoire en 2023-2024, ou en 2024-2025, vous pouvez encore utiliser vos 10 points mais il faudra bien indiquer que vous souhaitez activer votre bonification.*

Mesure de carte scolaire (MCS) à la rentrée 2026

- Vous devez **obligatoirement** participer au mouvement Intra-académique.
- 3000 points sur votre établissement d'origine ;
- 2000 points sur la commune de votre établissement d'origine (tout type d'établissement), sauf pour les agrégés qui peuvent, s'ils le souhaitent, ne demander que des lycées sur « vœu large » ;
- 1500 points sur le département d'origine et sur l'académie (tout type d'établissement): « vœu large ».

Ancienne mesure de carte scolaire antérieure à 2026 (sauf si mutation hors académie entre temps)

- 3000 points sur votre établissement d'origine ;
- 2000 points sur la commune de l'établissement d'origine si vous avez été réaffecté-e en dehors de celle-ci ;
- 1500 points sur le groupement de communes si vous avez été réaffecté-e en dehors de celui-ci.

Agrégé non titulaire d'un poste en lycée ou en MSC à la rentrée 2026

- 150 points sur tous les vœux précis lycée et section générale et technologique (SGT) ;
 - 150 points sur tous les vœux larges « typés » lycée et SGT.
- Attention**, seuls les collègues actuellement non affectés en lycées, ou participants obligatoires peuvent y prétendre. Elle est valable sur les vœux larges restrictifs « lycées » et les vœux précis et est cumulable avec la bonification mesure de carte scolaire. Cependant, elle n'est pas cumulable avec les bonifications familiales.

TZR

- Vous êtes titulaire d'une ZR et vous souhaitez être affecté sur un poste fixe en établissement, vous bénéficiez d'une bonification de : 25 points par année en tant que TZR sur tous les vœux en dehors des vœux ZR.
- Si vous avez changé de ZR au sein d'une même académie (académie de Lille pour ceux déjà en poste, ou précédente académie pour les entrants à l'inter) les années au sein des précédentes ZR sont également comptées, sauf s'il y a eu entre temps stabilisation sur poste fixe.*

Changement de discipline ou de corps

- 500 points sur vœux « groupement de communes », département, académie, ZRE, ZRD et ZRA. **Attention tous ces vœux doivent être non typés.**
- Ne sont concernés par cette bonification que les ex-enseignants, CPE ou PSYEN de l'enseignement public.

Retour de détachement

- 500 points sur vœux « groupement de communes » **non typés**.

Valorisation du CAPPEI

- 600 points pour les détenteurs du 2 CA-SH ou CAPPEI **sur les vœux précis relevant de l'enseignement adapté et spécialisé** (SEGPA – EREA).

Sortie EP (personnels affectés en EP,) depuis au moins 5 ans

- 100 points **sur vœu précis**
 - 150 points **sur vœu large dont vœu large typé**
- Il faut être affecté au 31 août 2026, exercer de façon effective et continue dans le même établissement (sauf pour les collègues en MCS qui ont été réaffecté-e-s dans un autre établissement REP) ; pour les TZR, les remplacements sont pris en compte pour un minimum de 6 mois sur au moins un mi-temps.*

Sortie anticipée EP pour les personnels affectés en REP/REP+ et touchés par une MCS.	• Pas de prise en compte des services en tant que stagiaire et du RAD sans service effectif dans l'établissement. <table><tr><th>Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)</th><th>Vœu précis</th><th>Vœu large (dont vœu large restrictif)</th></tr><tr><td>1 an</td><td>20 points</td><td>30 points</td></tr><tr><td>2 ans</td><td>40 points</td><td>60 points</td></tr><tr><td>3 ans</td><td>60 points</td><td>90 points</td></tr><tr><td>4 ans</td><td>80 points</td><td>120 points</td></tr><tr><td>5 ans</td><td>100 points</td><td>150 points</td></tr></table> NB : Depuis 2021, les personnels affectés avant 2015 dans un lycée ex-APV ne peuvent plus bénéficier de points de sortie d'Éducation Prioritaire.					Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)	Vœu précis	Vœu large (dont vœu large restrictif)	1 an	20 points	30 points	2 ans	40 points	60 points	3 ans	60 points	90 points	4 ans	80 points	120 points	5 ans	100 points	150 points
Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)	Vœu précis	Vœu large (dont vœu large restrictif)																					
1 an	20 points	30 points																					
2 ans	40 points	60 points																					
3 ans	60 points	90 points																					
4 ans	80 points	120 points																					
5 ans	100 points	150 points																					
POP (Postes à profil, mouvement national) après 3 ans d'ancienneté sur le même poste.	Sortie POP après 3 ans d'ancienneté : • 30 points sur vœux précis et larges typés • 45 points sur vœux larges non typés																						
Sortie CLA (Contrats Locaux d'Accompagnement)	Sortie CLA après 3 ans d'ancienneté : • 60 pts sur vœux précis • 90 pts sur vœux COM, GEO, dép, ZRE, ZRD ou ZRA (typés ou non typés.)																						
Sortie anticipée CLA pour les personnels affectés en CLA mais touchés par une MCS.	<table><tr><th>Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)</th><th>Vœu précis</th><th>Vœu large (dont vœu large restrictif)</th></tr><tr><td>1 an</td><td>20 points</td><td>30 points</td></tr><tr><td>2 ans</td><td>40 points</td><td>60 points</td></tr></table>					Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)	Vœu précis	Vœu large (dont vœu large restrictif)	1 an	20 points	30 points	2 ans	40 points	60 points									
Ancienneté de poste (arrêtée au 31/08/2026)	Vœu précis	Vœu large (dont vœu large restrictif)																					
1 an	20 points	30 points																					
2 ans	40 points	60 points																					
Exercice pour plus de la moitié de l'ORS en établissement particulier (EREA – ERDV de Loos – SEGPA – UPR de Lille – EPM de Quiévrechain)	• 100 points sur les vœux précis et 150 points sur les vœux larges typés ou non. Après 5 ans d'ancienneté de poste.	• En cas de sortie anticipée suite à mesure de carte scolaire, les bonifications suivantes s'appliquent :	<table><tr><th>Ancienneté dans le poste au 31/08/ 2026</th><th>Vœu précis</th><th>Sur les vœux larges</th></tr><tr><td>1 an</td><td>-</td><td>30 points</td></tr><tr><td>2 ans</td><td>-</td><td>60 points</td></tr><tr><td>3 ans</td><td>-</td><td>90 points</td></tr><tr><td>4 ans</td><td>-</td><td>120 points</td></tr><tr><td>5 ans</td><td>100 points</td><td>150 points</td></tr></table>	Ancienneté dans le poste au 31/08/ 2026	Vœu précis	Sur les vœux larges	1 an	-	30 points	2 ans	-	60 points	3 ans	-	90 points	4 ans	-	120 points	5 ans	100 points	150 points		
Ancienneté dans le poste au 31/08/ 2026	Vœu précis	Sur les vœux larges																					
1 an	-	30 points																					
2 ans	-	60 points																					
3 ans	-	90 points																					
4 ans	-	120 points																					
5 ans	100 points	150 points																					

3 Vœu préférentiel

Conditions à remplir	• Non cumulable avec les bonifications pour rapprochement de conjoint, autorité parentale conjointe et mutation simultanée. • Formuler chaque année le même premier vœu large non typé, qui peut être placé après un vœu du mouvement spécifique ou un vœu large typé, qui doit être identique. • 10 points par an à partir de la 2nde demande consécutive dans la limite de 50 points, uniquement sur le premier vœu large non typé. NB : Pas de justificatif à fournir, toutefois pensez à conserver une trace de vos vœux d'une année sur l'autre.
----------------------	---

4 Situations personnelles et familiales

Conditions à remplir et justificatifs	VOIR BULLETIN INTRA
Rapprochement de conjoint (RC)	• 50,2 points sur le vœu « Commune » non typé ; 90,2 points sur les autres vœux larges non typés ; Le 1er vœu large doit se trouver dans le département de la résidence professionnelle (ou privée si compatible) du conjoint ; • 30 points par enfant à charge
Mutation simultanée de conjoints	• 20 points sur le vœu « Commune » non typé ; 30 points sur les autres vœux larges non typés ; Les vœux doivent être identiques et formulés dans le même ordre ; • 30 points par enfant
Autorité parentale conjointe	• 50,2 points sur le vœu « Commune » non typé ; 90,2 points sur les autres vœux larges non typés ; Le 1er vœu large doit se trouver dans le département de la résidence professionnelle (ou privée si compatible) de l'ex-conjoint – non cumulable avec la situation de parent isolé ; • 30 points par enfant
Parents isolés	• 13,90 points sur tous les vœux (typés ou non) ; Le 1er vœu large doit se trouver dans le département de résidence de l'enfant ; • Cumulable avec la bonification sur vœu préférentiel
Proche aidant	• 13,90 points sur vœux ZR, «Commune» et «GEO» non typés ; • Cumulable avec la bonification sur vœu préférentiel et les autres bonifications familiales
Réintégration après congé parental supérieur à 1 an	• 150 points sur vœux larges typés ou non typés et vœux précis pour les réintégrations intervenant au plus tard le 1er septembre 2026

5 Situations médicales

Au titre du handicap ou au titre du dossier médical de l'enfant	• 1000 points sur vœux larges non typés • Non cumulable sur les vœux obtenus avec les 100 points BOE. Attention, dossier à transmettre au plus tard le 10 avril 2026 !
Au titre de la reconnaissance BOE	• 100 points sur tous les vœux
Réintégration après CLD, PACD, PALD	• 1000 points sur les vœux « Commune » non typés et « Groupements de communes » typés ou non • Bonification cumulable avec la bonification médicale

Etablissements REP/REP+/Politique de la ville

- Nord -

		REP+	REP	Politique de la ville			REP+	REP	Politique de la ville
Collège Théodore Monod	Aniche		x		LP Aimé Césaire	Lille			x
Collège Jules Ferry	Anzin		x		Collège Jean Jaurès	Lomme		x	
Collège Victor Hugo	Auby		x		Collège Jean Zay	Lomme		x	
Collège Paul Eluard	Beuvrages	x			Collège René Descartes	Loos	x		x
Collège Jean Macé	Bruay-sur-Escaut		x		Collège Voltaire	Lourches		x	
Collège Lamartine	Cambrai		x		Collège Jacques Brel	Louvroil	x		
Collège Jacques Prévert	Caudry		x		Collège Robert Desnos	Masny		x	
Collège Josquin des Prés	Condé-sur-Escaut	x			Collège Ernest Coutelle	Maubeuge		x	x
Collège du Westhoek	Coudekerque-Branche		x		Collège Vauban	Maubeuge	x		x
Collège Paul Langevin	Dechy		x		Collège Jules Verne (Epinette)	Maubeuge	x		x
Collège Bayard	Denain	x			Collège François Rabelais	Mons-en-Barœul	x		
Collège Turgot	Denain	x			Collège St Exupéry	Onnaing		x	
Collège Villars	Denain		x		Collège Henri Matisse	Ostricourt		x	
Collège André Canivez	Douai		x		Collège Schumann	Pecquencourt		x	
Collège Gayant	Douai	x			Collège Jehan Froissart	Quiévrechain		x	
Collège Emile Littré	Douchy-les-Mines		x		Collège Germinal	Raismes	x		
Collège Lucie Aubrac	Dunkergue	x			Collège Anatole France	Ronchin		x	
Collège Félicien Joly	Escaudain		x		Collège Anne Frank	Roubaix	x		x
Collège Jean Zay	Escoutpont		x		Collège Jean-Baptiste Lebas	Roubaix	x		x
Collège Jean Zay	Feignies		x		Collège Théodore Monod	Roubaix	x		x
Collège Joliot-Curie	Fourmies		x		Collège Rosa Parks	Roubaix	x		x
Collège Léo Lagrange	Fourmies		x		Collège Sévigné	Roubaix	x		x
Collège Félicien Joly	Fresnes-sur-Escaut		x		Collège Max. Van Der Meersch	Roubaix	x		x
Collège du Moulin	Grande Synthe	x			LP Turgot	Roubaix			x
Collège Jules Verne	Grande Synthe	x			Collège Jean Deconinck	St-Pol-sur-Mer		x	
Collège Pierre de Ronsard	Hautmont	x		x	Collège Robespierre	St-Pol-sur-Mer		x	
Collège St Exupéry	Hautmont		x	x	Collège Anatole France	Sin-le-Noble		x	
LP Placide Courtoy	Hautmont			x	Collège Victor Hugo	Somain		x	
Collège Raymond Devos	Hem		x		Collège Lucie Aubrac	Tourcoing	x		x
Collège Charles de Gaulle	Jeumont		x		Collège Marie Curie	Tourcoing		x	x
Collège Eugène Thomas	Jeumont	x			Collège Pierre Mendès-France	Tourcoing	x		x
Collège Joliot-Curie	Lallaing		x		Collège Albert Roussel	Tourcoing	x		x
Collège Jean Rostand	Le Cateau-Cambrésis		x		Collège Chasse Royale	Valenciennes	x		
Collège Lévi-Strauss	Lille		x		Collège Jean Jaurès	Vieux-Condé		x	
Collège Henri Matisse	Lille			x	Collège Simone de Beauvoir	Villeneuve d'Ascq		x	
Collège Louise Michel	Lille	x		x	Collège Jean Moulin	Wattignies		x	
Collège Miriam Makeba (Moulin)	Lille	x			Collège Emile Zola	Wattrelos		x	
Collège Paul Verlaine	Lille	x		x	Collège Gustave Nadaud	Wattrelos		x	x
Collège Boris Vian	Lille	x		x	Collège Pablo Neruda	Wattrelos		x	x
Collège Nina Simone	Lille	x		x	Collège Romain Rolland	Waziers		x	

- Pas de Calais -

Collège Jean Jaurès	Aire-sur-la-Lys		x		Collège Langevin-Grenay	Grenay	x		
Collège Charles Péguy	Arras		x		Collège Victor Hugo	Harnes		x	
Collège Lavoisier	Auchel		x		Collège Jean Macé	Hénin-Beaumont		x	
Collège Sévigné	Auchel		x		Collège Jean Moulin	Le Portel		x	
Collège Joliot-Curie	Auchy-les-Mines		x		Collège Jean Zay	Lens	x		
Collège Paul Langevin	Avion	x			Collège Jean Jaurès	Lens	x		
Collège Paul Verlaine	Béthune		x		Collège Saint Aubert	Libercourt		x	
Collège David Marcelle	Billy-Montigny		x		Collège Pierre et Marie Curie	Liévin		x	
Collège Auguste Angellier	Boulogne-sur-Mer		x		Collège Riaumont	Liévin		x	
Collège Paul Langevin	Boulogne-sur-Mer	x			Collège Léo Lagrange	Lillers		x	
Collège Albert Camus	Bruay-la-Buissière		x		Collège Blaise Pascal	Mazingarbe		x	
Collège Simone Signoret	Bruay-la-Buissière		x		Collège Henri Wallon	Méricourt		x	
Collège Martin Luther King	Calais	x		x	Collège Youri Gagarine	Montigny-en-Gohelle		x	
Collège Lucien Vadez	Calais	x		x	Collège Anatole France	Nœux-les-Mines		x	
Collège Vauban	Calais	x			Collège Louis Pasteur	Oignies		x	
LP Normandie-Niemen	Calais			x	Collège Paul Langevin	Rouvroy		x	
Collège Joliot-Curie	Calonne-Ricouart		x		Collège Jean Rostand	Sains-en-Gohelle		x	
Collège Delegorgue	Courcelles-les-Lens		x		Collège Paul Langevin	Sallaumines	x		
Collège Henri Wallon	Divion		x		Collège Roger Salengro	St Martin Boulogne		x	
Collège Jean Jaurès	Etaples		x		Collège de la Morinie	St Omer	x		
Collège Emile Zola	Fouquières-les-Lens		x		Collège Léon Blum	Wingles		x	
Collège Pierre Cuallacci	Frévent		x						